



CODE DE VIE



En devenant membre de la Maison de la Famille, je suis responsable de lire le code de vie et de m'assurer de le comprendre. Je m'engage à le respecter. Le code de vie est un ensemble de règles de vie pour baliser le fonctionnement et le vivre-ensemble à la MFG.



La MFG, c'est ...



Je fréquente l'organisme de façon libre et volontaire. Je peux exprimer mes besoins, intérêts et préoccupations en tant que parent ou grand-parent à l'équipe de travail.



Je sais que la MFG est un lieu de rencontre où mon enfant et moi pouvons échanger et tisser des liens avec d'autres familles granitoises. Je comprends que l'équipe de travail privilégie les activités où le lien parent-enfant est valorisé. Je sais que la MFG n'offre pas de service d'halte-garderie et que l'équipe de travail n'est pas là pour garder mon enfant.



Fréquentation de l'organisme



Je respecte les heures d'ouverture de l'organisme. Le milieu de vie est ouvert sur l'heure du dîner.



Mardi 9h00 à 15h00

Jeudi 9h00 à 13h00



Mercredi 9h00 à 17h00

Vendredi 9h00 à 15h00



Stationnement



Afin de conserver un bon voisinage, je stationne ma voiture sur le côté du bâtiment. S'il ne reste plus de place, j'accompagne mes enfants à l'intérieur, les confie à un adulte puis je retourne stationner ma voiture dans une rue adjacente.



Milieu de vie et locaux



Je suis conscient(e) que le milieu de vie est un lieu d'ouverture, de partage d'expériences et d'entraide pour les familles. Afin de permettre la libre expression de chacun et le respect de la confidentialité, les propos et confidences des autres parents restent à l'intérieur des murs de la MFG. Je parle calmement avec les parents, les intervenantes et les enfants. Je m'abstiens de toute forme de violence. Je respecte toutes les personnes dans leurs différences de valeurs, leur diversité culturelle, leurs méthodes éducatives ainsi que le développement et les capacités de leur enfant. Je fais preuve de non jugement en tout temps à la MFG. Chacun est libre de ses choix de vie alors j'évite d'imposer les miens aux autres.



Le parent restera toujours le parent de son enfant



Je comprends que le parent demeure le premier responsable de son enfant dans le milieu de vie et lors des activités de la MFG peu importe le lieu où elles se déroulent. Je suis donc responsable de surveiller mon enfant en tout temps, de faire la discipline, de prendre les décisions le concernant et d'avoir confiance en moi dans mon rôle de parent. J'ai conscience qu'advenant une situation où un enfant est en danger ou adopte un comportement non accepté et que je ne réagis pas, l'équipe de travail se permettra d'intervenir auprès de mon enfant. L'intervenante me fera un retour à ce sujet si nécessaire.



Je fais un usage judicieux de mon cellulaire. Sauf pour un appel de nature urgente, je l'utilise le moins possible et ce durant un très bref moment car je suis responsable de la surveillance de mon enfant. Je comprends qu'à la MFG, les contacts et les interactions directes avec les autres personnes présentes avec moi sont privilégiés.



Révisé en janvier 2020





CODE DE VIE



Le salon et la salle de jeux



En tant que parent ou grand-parent, je m'assure que les enfants rangent les jeux et les jouets lorsque l'activité se termine pour qu'à mon départ, les lieux soient dans l'état qu'ils étaient à mon arrivée, soit rangés et ordonnés. Les espaces du milieu de vie sont des lieux communs. La propreté et l'ordre sont l'affaire de tous et je suis concerné(e).



La cuisine



La cuisine étant un lieu commun, je suis moi aussi responsable de veiller à la propreté de la cuisine, de la table à manger et des chaises hautes. Après une collation ou un repas, je mets la vaisselle sale dans le lave-vaisselle afin d'éviter de la laisser traîner sur le comptoir ou dans l'évier. Le lave-vaisselle est identifié d'une petite étiquette afin de m'informer si la vaisselle à l'intérieur est sale ou propre.



Conditions météorologiques



Je sais qu'en cas de tempête et lorsque la Commission scolaire des Hauts Cantons est fermée, la MFG est fermée également. Les activités organisées par la Maison de la Famille sont donc annulées ce jour-là. Les membres de l'équipe de travail ne sont pas dans l'obligation de rentrer travailler.



Participation aux activités



Présence et absence



Lorsque je suis inscrit(e) à une activité et que pour une raison quelconque il m'est impossible d'y aller, je contacte la MFG pour en aviser les intervenantes le plus tôt possible. C'est une question de respect!



Virus et cie



Lorsque je ne me sens pas bien ou mon enfant, je reste à la maison. Je prends en compte le temps d'exclusion avant de retourner à la MFG. Le partage est prôné, sauf celui des microbes!



Implication des parents



J'ai la liberté de suggérer des idées d'activités, de partager mes talents aux autres et de prendre des initiatives. La MFG est favorable à l'implication des familles.



Prise de photos lors d'activité



Durant les activités, les intervenantes peuvent photographier les familles. Au préalable, une autorisation écrite me sera demandée. Les photos ne se retrouveront pas sur les réseaux sociaux ou dans un journal. Toutefois s'il advenait un besoin ponctuel spécifique, je serai contacté(e) pour me demander mon autorisation. Par souci de respect et de confidentialité pour les autres, je prends des photos seulement de ma famille.



Relations



Je suis au courant que les amitiés entre parents et entre parents-intervenantes sont gérées à l'extérieur de la MFG et ne doivent pas nuire au bon déroulement des activités. Je sais que les membres de l'équipe de travail et les parents sont libres d'accepter ou de refuser une demande d'amitié Facebook de la part d'un parent qui fréquente la MFG.



Révisé en janvier 2020

